

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DES PORTS

La première réunion du nouveau Conseil national des ports s'est tenue récemment à Ottawa.

Le Conseil, composé de membres du Conseil des ports nationaux, des présidents des conseils d'administration de chacun des dix ports canadiens, de membres des diverses commissions des ports, des délégués provinciaux et de plusieurs représentants fédéraux, a été créé afin de conseiller le ministre des Transports sur des questions relatives à l'économie et à la structure des havres et des ports, et de considérer certaines améliorations au réseau de ports existant. M. Pierre Camu, administrateur des transports maritimes au ministère des Transports, a été nommé président de ce nouvel organisme.

Au cours de cette séance de trois jours, à laquelle assistaient environ 35 membres et représentants gouvernementaux, on a effectué une revue d'ensemble de l'administration, l'exploitation et la structure de l'organisation portuaire du Canada et on s'est interrogé sur la compatibilité de nos ports avec ceux de l'extérieur du pays. De plus, on a mis sur pied un comité de sept membres dont le rôle sera de considérer et de conseiller sur la situation et l'orientation du Conseil, et de porter à son attention pour examen certains problèmes précis. Des études et des recherches d'une ampleur considérable seront effectuées avant la prochaine réunion, laquelle est prévue pour mars prochain.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'indice des prix à la consommation au Canada (1961=100) a augmenté de 0.4%; il est passé de 141.3 en août à 141.8 en septembre. Cette progression est en contraste avec la baisse de 0.2% observée entre ces deux mois au cours des trois dernières années. L'augmentation de 0.7% de l'indice de l'alimentation et de 0.8% de celui de l'habillement est principalement responsable de cette progression, bien que l'indice de l'habitation ait augmenté de 0.2%, et celui des transports de 0.1%, entre août et septembre. Par contre, l'indice des loisirs et de la lecture a baissé de 0.2% et les indices des soins personnels et de santé et des tabacs et alcools sont restés inchangés. Entre septembre 1971 et septembre 1972, l'indice synthétique a progressé de 5.3%; il s'agit de la plus forte augmentation pour une période de douze mois au cours des dernières années.

ALIMENTATION

Au cours de la période de douze mois qui s'est terminée en septembre 1972, l'indice des prix à l'alimentation a progressé de 9.7%, ce qui constitue la plus forte progression pour une période de douze mois depuis bien avant 1961. Au cours de l'année dernière, le prix des aliments consommés à la maison a augmenté de 10.2%, et celui des repas pris au restaurant, de 7.3%.

HABITATION

L'indice de l'habitation a progressé de 0.2%; il est passé de 143.8 en août à 144.1 en septembre par suite d'une augmentation de 0.2% des frais de logement et d'entretien du ménage. L'élément revêtements de sol a baissé de 0.9% en raison des divers soldes de tapis. Le prix de la vaisselle et de la verrerie a continué de monter le mois dernier et a atteint un niveau supérieur de 12% à celui de septembre 1971. Au cours des douze mois précédant septembre 1972, l'indice de l'habitation a progressé de 4.6%.

HABILLEMENT

L'indice de l'habillement, qui normalement augmente en septembre, a enregistré une hausse de 0.8%, passant à 132.4, comparativement à 131.3 en août. En septembre, le prix des chaussures s'est accru de 2.0% en raison d'une hausse sur tous les articles composant l'indice; au cours des douze mois écoulés depuis septembre 1971, les prix des chaussures ont augmenté de 5.1%. Entre septembre 1971 et septembre 1972, l'indice de l'habillement a progressé de 2.2%; c'est l'élément qui a enregistré le plus faible accroissement en douze mois parmi les sept principaux éléments qui composent l'indice général.

Entre septembre 1971 et septembre 1972, l'indice des services a progressé de 5.4%, tandis que l'indice de l'ensemble des produits s'est accru de 5.2%.

LE CTC S'OPPOSE À LA SEMAINE DE TRAVAIL COMPRIMÉE

Le Congrès du Travail du Canada s'oppose fortement à tout système ayant pour objet de prolonger la journée de travail pour raccourcir la semaine ouvrable, soulignant que toute modification à cet effet du Code canadien du travail (normes) risque d'amener de graves répercussions notamment à l'endroit des salariés non syndiqués.

C'est ce qui ressort d'un mémoire, présenté récemment par le CTC à une Commission parlementaire enquêtant sur les modifications à apporter à la semaine du travail, mémoire dans lequel la centrale syndicale, représentant près de deux millions de syndiqués, presse la Commission de "rejeter toute tentative d'adoption de la semaine de travail comprimée".

"La seule façon dont on pourrait, sans danger, permettre l'adoption d'une semaine plus courte serait au moyen du maintien de la journée de huit heures ou moins," déclarait le mémoire.

Le CTC souligne qu'il ne se fait pas tellement de soucis, à ce sujet, pour le compte des syndiqués qu'il représente et qui sont "capables de se défendre tout seuls", mais bien pour les milliers de travailleurs non syndiqués à travers le pays qui risquent d'être dupés si l'on relâchait les normes de travail.